



**COMPTE-RENDU
REUNION DE QUARTIER
LA GRAVETTE
DU LUNDI 8 NOVEMBRE A 18H 30**

Madame Martine Loock ouvre la séance en remerciant les 54 personnes présentes à la réunion de quartier de la Gravette qui se tient dans les locaux du club hippique ; elle en profite pour remercier les responsables du club pour le prêt de la salle.

Madame Yannick Le Quentrec remercie à son tour les personnes réunies ce soir et se félicite de l'importance du groupe.

Elle développe la démocratie participative sous trois points, le premier avec la présence des référents de quartier dont Martine Loock sur ce quartier afin d'avoir un contact proche avec les riverains, le deuxième point qui sert à la communication entre élus et administrés sur les décisions et projets de la commune et plus particulièrement du quartier, car les élus se doivent de rendre des comptes au citoyen ; enfin, le troisième point porte sur la mise en place d'un conseil de quartier sur le secteur de la Croix-de-Fer qui a fêté ses deux ans d'existence. Trois groupes sont définis : la sécurité, les commerces de proximité et le fleurissement.

Puis, le Maire Jean-Marc Vayssouze-Faure remercie, à son tour, les personnes réunies dans la salle et présente les élus et les administratifs qui l'accompagnent en rappelant les responsabilités respectives de chacun.

Il assure les administrés de son intérêt pour ces rencontres dans les quartiers et le besoin d'effectuer deux réunions dans chacun des 21 quartiers pendant le mandat.

Concernant la voirie, préoccupation de tous, une somme est allouée chaque année à la voirie afin de combler le déficit de travaux qui date de plusieurs années.

Le coût total de réfection s'élèverait à plus de 60 millions d'euros tellement la situation est dégradée. C'est la raison pour laquelle un plan pluriannuel de réfection de la voirie a été adopté.

Le Maire évoque ensuite la situation financière de la ville en précisant que la Chambre Régionale des Comptes fera prochainement son rapport d'analyse pour ce qui concerne la mandature précédente. Il rappelle l'importante contrainte que constitue le parking de l'Amphithéâtre avec un déficit de l'ordre de 650 000 € et dont l'emprunt durera 30 ans.

Il souligne son attachement à favoriser une politique d'investissements en faveur de la dynamique du territoire avec le développement économique sur la zone de Cahors Sud Sycala, le développement commercial avec l'arrivée d'enseignes nationales sur la zone de Labéraudie et le prolongement de l'aménagement commercial de la zone des Serres, sans oublier le développement de la fréquentation touristique en hausse de 20 % cet été par rapport à 2008.

Il insiste sur l'action de «proximité» avec les moyens humains et matériels mis en oeuvre sur la

ville et les quartiers en matière de travaux d'élagage, débroussaillage, voirie, propreté, ordures ménagères ...

Les administrés prennent ensuite la parole pour s'inquiéter de quelques difficultés qu'ils rencontrent au quotidien :

- quartier côté rive droite de Regourd se sent délaissé, ne voit pas d'élus : rue Saint-Etienne (derrière le Mac Do) construction d'un bâtiment important avec des livraisons quotidiennes par des semi remorques, manque une sécurisation pour les piétons et les véhicules légers (besoin d'un marquage au sol d'un « stop »)
- les poids lourds qui livrent les établissements Pieron coupent le passage à niveau, danger pour les véhicules qui arrivent en sens inverse
- chemin Saint-Mary (du club nautique vers la station d'épuration) empruntés par des fourgons qui roulent très vite : ce chemin devrait être un chemin de randonnée pédestre et piste cyclable

Réponse du Maire : une réunion de riverains sera organisée sur place afin de constater les problèmes de sécurité et envisager une solution

- pour toutes les rues du quartier de la Gravette, M. Soula précise qu'il manque une sécurisation pour les piétons et enfants scolarisés dû au revêtement de la chaussée et du manque d'éclairage public (voir si le bus ne peut pas déposer les enfants au club hippique)
- faire un marquage au sol à proximité du récupère verre pour réserver un emplacement livraison pour dépôt des déchets
- suite visite sur place par les techniciens et les élus il y a 15 jours, quels vont être les travaux pour enrayer l'inondabilité de certaines habitations et commerces

Réponse de M. Simon : d'une part, l'adoption du PLU a réduit la constructibilité sur certains lieux et la commune de Pradines va revoir son PLU, d'autre part, un courrier a été envoyé au promoteur pour trouver une solution suite à la visite sur place avec les riverains.

En parallèle, une étude technique va être effectuée en vue d'une requalification urbanistique.

- crainte des habitants du chemin des Serres par rapport à la construction des logements pour la population des gens du voyage – sédentaires – qui va accentuer la circulation déjà existante avec l'insécurité déjà constatée.

Réponse de Mme Lagarde : Le Grand Cahors et la commune de Cahors ont des obligations par rapport à la population des gens du voyage. De ce fait, il existe :

l'aire de Fontanes = en faveur des grands passages

l'aire de la Laiterie chemin du Périé = petits passages (durée possible de 15 j à 10 mois)

le terrain de Cap Nau = 15 familles sédentarisées qui vivent en zone inondable depuis 15 ans et qui vont obtenir une habitation individuelle sur le site dès la fin du chantier.

Le site de Cap Nau est actuellement fermé, les gens du voyage qui étaient installés sur ce site en toute illégalité occupaient un lieu indigne, sans compter les désagréments occasionnés pour les habitants du quartier et les promeneurs / sportifs.

La construction supplémentaire sera peut-être l'occasion d'améliorer le problème de sécurité sur la Gravette et d'envisager des solutions.

- en ce qui concerne la zone commerciale des Serres qui est envisagée,
 - 1°) quel sera son impact routier,
 - 2°) le périmètre de pénétration entre la RD et les terres,
 - 3°) préemption ou pas ?

Réponse du Maire : la zone commerciale sera installée de l'autre côté de la rocade afin que celle-ci soit intégrée dans le paysage. L'aménagement sera concerté ; cela a été vu avec le Conseil général du Lot et le Grand Cahors afin que ce soit le meilleur aménagement possible ; le bureau d'Etudes étudie les espaces publics, espace de 6 ha d'intérêt communal. Le giratoire est prévu pour 2012, des préemptions sur la D8 sont prévues.

- M. Bonnavé présente son projet de ferme biologique, gîtes ruraux et habitation avec la promesse d'embauche d'1 ½ salariés.

Le Maire clôture la réunion à 21 h en remerciant les personnes présentes ; un apéritif convivial est ensuite offert par le club hippique de la Gravette.